



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



MISSION DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Rectorat
**Service académique d'information,
d'insertion et d'orientation
(SAIO)**

Affaire suivie par

Patrice Herzecke
Chef du SAIO
Référént académique « Lutte contre le
décrochage scolaire »
05 16 52 63 84
saio@ac-poitiers.fr

Jacqueline Brien
Adjointe au CSAIO
05 16 52 63 88
jacqueline.brien@ac-poitiers.fr

Catherine Dambrine
Coordonnatrice académique MLDS
05 16 52 63 90
catherine.dambrine@ac-poitiers.fr

Rectorat de Poitiers
Adresse postale
22 rue Guillaume VII le Troubadour
BP 625
86022 Poitiers

Le 29 septembre 2014
N°14-15-27 PH/CD

Lutte contre le décrochage scolaire

Destinataires

Pour attribution

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement publics et privés sous contrat
Mesdames les directrices et messieurs les directeurs de centre d'information et d'orientation
Mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale – information et orientation
Mesdames et messieurs les coordonnateurs départementaux et professeurs –coordonnateurs de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire
s/c de messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services départementaux de l'éducation nationale

Madame la directrice et messieurs les directeurs diocésains

Pour information

Madame la DAET, monsieur le DAFCO
Messieurs les doyens des IA-IPR, des IEN-ET/ EG-IO, des IEN 1^{er} degré
Monsieur le proviseur vie scolaire
Monsieur le directeur général adjoint Education-Formation à la Région

Objet : Déclinaison de la politique nationale de lutte contre le décrochage scolaire et mise en œuvre académique 2014/15

Textes de référence

- *Instruction interministérielle du 22 avril 2009 (BO N° 23 du 4 juin 2009 : repérage, coordination locale, expérimentations)*
- *Circulaire n° 2011- 028 du 9-2-2011(B.O. n° 6 du 10 février 2011)*
- *Circulaire Réseaux Formation qualification Emploi (FOQUALE) n°2013-035 du 29/03/2013 (BO 4 avril 2013)*
- *Circulaire académique Réseaux ECLORE du 2 octobre 2013*
- *Convention relative à l'expérimentation du service public régional de l'orientation (SPRO) en Poitou- Charentes 2014-2015 du 12/09/2014*

La lutte contre le décrochage scolaire est inscrite dans les objectifs européens et nationaux : en France, environ 140 000 quittent le système scolaire sans avoir mené à terme un parcours de formation professionnelle.

Au niveau national, l'objectif est de diviser par deux sur la période 2012-2017 le nombre de décrocheurs pour atteindre 70 000.

Dans l'académie la lutte contre le décrochage constitue un des quatre piliers du projet académique et est un axe fort de sa mise en œuvre.

La lutte contre le décrochage scolaire et les interruptions de parcours de formation mobilise fortement toute la communauté éducative, en lien étroit avec les familles.

Les résultats obtenus jusqu'ici doivent nous encourager à poursuivre avec la même détermination sans cesser toutefois de travailler l'efficacité des mesures mises en œuvre sur les différents territoires.

Le travail de lutte contre le décrochage scolaire couvre 3 champs :

La prévention : dans la classe, dans l'EPLE, afin de tout mettre en œuvre pour favoriser la réussite de tous les élèves et éviter les sorties précoces : prévenir l'exclusion, favoriser le climat scolaire, adapter les pratiques pédagogiques (personnalisation, individualisation des parcours, modalités organisationnelles spécifiques, évaluation positive, bienveillance...), travailler avec les familles.

L'intervention : mise en œuvre d'actions spécifiques, adaptées, dès les premiers signes de décrochage, liés à l'absentéisme, aux difficultés scolaires, avec les stages de remise à niveau, les programmes personnalisés de réussite éducative, l'accompagnement scolaire, le tutorat, les dispositifs relais...

La remédiation : sécurisation des parcours des élèves en développant notamment des solutions de retour en formation avec des actions ciblées, adaptées aux besoins, sur des réseaux ou des territoires, pour tous les élèves ayant décroché (parcours de remobilisation, modules et parcours personnalisés de retour en formation....).

Pour réussir, des leviers sont désormais bien identifiés dans chaque établissement / EPLE :

Les groupes de prévention du décrochage scolaire

Ils permettent aux acteurs (pédagogues, éducateurs, conseillers d'orientation psychologues, personnels médico-sociaux...), de repérer les signes de décrochage présentés par certains élèves, l'absentéisme en est un des premiers, de trouver des accompagnements adaptés et de proposer des solutions en fonction de la problématique identifiée

Les référents décrochage, nommés dans chaque établissement du second degré, ils se mobilisent dès les premiers signes annonciateurs d'un risque de décrochage, coordonnent l'action de prévention menée par les équipes éducatives, facilitent le retour en formation initiale des jeunes pris en charge.

La mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)

Elle participe à l'animation de ces réseaux. Par son action, elle contribue, en amont, à la prévention du décrochage scolaire et des sorties sans qualification. En aval, elle intervient dans la recherche de solutions de retour dans des parcours de qualification et d'emploi, dans l'accompagnement des jeunes de 16 à 24 ans **vers la formation, l'insertion sociale et professionnelle.**

Des mesures de personnalisation des parcours sont proposées, dans le cadre des **Pôles d'accompagnement à la qualification et à l'insertion (PAQI)**, mis en œuvre sur les territoires pour les jeunes non soumis à l'obligation scolaire, ayant besoin d'un accompagnement spécifique. **Les professeurs-coordonnateurs** interviennent auprès des jeunes concernés assurant ainsi un fil conducteur pour l'académie de lutte contre les interruptions de parcours en mettant leur expertise à la disposition de tous les acteurs de terrain : **17 sites** pour accueillir environ **500 jeunes**.

Un coordonnateur départemental, en lien avec les IA-DSDEN et l'IEN-IO, vient en appui des responsables FOQUALE et des responsables des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD).

Sur les territoires, des acteurs, organisés en réseaux, interviennent au cours du parcours de l'élève, du décrochage à la qualification

Les 10 Plates-formes de suivi et d'appui au décrochage (PSAD), sont coordonnées par les directeurs de Centres d'information et d'orientation de l'académie, dans une démarche interministérielle. Dans le cadre de la convention relative à l'expérimentation du service public régional de l'orientation (SPRO) en Poitou-Charentes 2014-2015 du 12/09/2014 et en référence à la Loi Sapin du 5 mars 2014, la coordination de ces PSAD sera sous la responsabilité de la région à partir du 1er janvier 2015. Ainsi, les chargés de mission VAE-

Formation seront associés, autant que nécessaire, au travail de réflexion de ces instances. En lien avec les partenaires, ces PSAD assurent le travail de recensement et de prise en charge des décrocheurs.

Les responsables des 14 réseaux Formation-QUALification-Emploi (FOQUALE), chefs d'établissement, sous l'autorité des IA-DASEN, 2 réseaux en Deux-Sèvres, 3 dans la Vienne, 3 en Charente, 6 en Charente maritime, ont pour mission de construire et développer une offre de remédiation et d'accompagnement vers un retour en formation. Ils fédèrent et structurent l'offre de solutions de l'éducation nationale en lien avec la collectivité régionale.

Un chargé de mission académique de ces réseaux assurera leur coordination et contribuera ainsi à renforcer la mission de lutte contre le décrochage scolaire et les interruptions de parcours.

Ces réseaux sont intégrés naturellement aux nouveaux réseaux ECLORE (Ecoles-Collèges- Lycées pour l'orientation et la réussite des élèves).

Référents régionaux en matière d'éducation et de formation sur les territoires, **les Délégués Régionaux Éducation (DRE)** seront, autant que nécessaire, les interlocuteurs privilégiés des établissements publics locaux d'enseignement. Ils sont identifiés comme représentants de la Région au sein de ces réseaux

Afin d'améliorer l'efficacité des actions menées depuis plus d'un an, sur les différents territoires, il est nécessaire aujourd'hui de s'appuyer, au niveau académique, sur une analyse systémique de la lutte contre le décrochage et de proposer un pilotage plus fin et coordonné. Pour ce faire, il convient désormais de :

- **renforcer les synergies** entre tous les acteurs (EN et partenaires),
- **mieux articuler les actions** engagées y compris celles menées dans le cadre de l'éducation prioritaire,
- **rendre plus lisibles les solutions** en les valorisant
- **mutualiser et déployer**, à l'échelle académique et régionale, **les pratiques efficientes**

Un appel à projet rectorat / région est lancé pour la rentrée 2014 sur la thématique du décrochage et de la lutte contre l'illettrisme auprès du réseau FOQUALE.

Seront également concernés en plus des EPLE, au niveau de la région, les lycées agricoles, les lycées privés et les Maisons familiales et rurales (MFR) qui seront accompagnés dans la mise en œuvre de projets pédagogiques au bénéfice des élèves les plus fragiles ou déscolarisés.

4 axes prioritaires académiques ont été définis :

- **mettre en œuvre des parcours personnalisés ;**
- **remobiliser et accompagner** des jeunes ou groupes de jeunes avec des projets fédérateurs ;
- **renforcer les liens avec les entreprises et le monde économique ;**
- **développer l'éducation à la santé et à la citoyenneté**

Une commission d'instruction des dossiers se réunira, en co-pilotage Etat – Région, pour analyser les projets présentés, promouvoir et valoriser les nouvelles actions développées par les établissements scolaires.

Les informations relatives à l'appel à projets région sont consultables à l'adresse suivante <http://www.poitou-charentes.fr/services-en-ligne/guide-aides/-/aides/detail/468>

Des solutions innovantes sont mises en œuvre, co-construites avec les partenaires internes comme les GRETA, et externes, à travers des « alliances éducatives » nouvelles :

- **service civique,**
- **modules spécifiques en LGT pour « raccrocher »** les jeunes en risque de décrochage,
- projet d'ouverture d'un **micro- lycée** à Saint Maixent l'Ecole,
- **mobilisation des offres de formation continue** proposées par la Région ou les autres financeurs, accessibles notamment via le Système d'Information sur les Places (SIP) développé par la Région (<http://www.prescription-formation.arftlv.org>),
- développement des solutions mettant en œuvre des **outils numériques.**

Les groupes de travail interministériels et inter-catégoriels, initiés en mars 2013, pourront se réunir autant que nécessaire afin d'alimenter la réflexion et proposer des solutions concernant la prévention, le recensement des jeunes concernés et la diversification des solutions de parcours de qualification et d'insertion.

Je souhaite qu'**une lettre de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire** soit diffusée régulièrement pour informer les acteurs, valoriser et mutualiser les pratiques et permettre le déploiement des actions sur l'ensemble des territoires.

Au regard de l'importance de l'enjeu, je remercie tous les acteurs internes et externes mobilisés et sais compter sur chacun pour que tous les jeunes accèdent à la qualification et réussissent leur insertion sociale et professionnelle.

Le recteur de l'académie de Poitiers,
chancelier des universités

Jacques MORET